

Gestion automatique des rejets

Lors d'un rejet d'une échéance, il est possible d'automatiser le traitement de ce dernier et de définir des frais de rejet qui seront intégrés au règlement final du client.

Paramétrage

Pour activer ce traitement automatisé, il faut demander l'activation de l'option auprès de Sign&Cash.

Le gérant de la structure aura la possibilité de définir les frais de rejet à appliquer dans la partie configuration (<https://parcoursclient.plugnsign.com/#/settings/configuration>) au niveau de la partie "Service Compta".

Gestion du client

Lors du rejet, le client devra s'acquitter du montant total restant dû sur le contrat ainsi que des frais de rejet.

Processus

Le client sera notifié par un mail initial suivi de relances tous les 5 jours pendant 30 jours. Au règlement, ce dernier recevra par mail une confirmation de règlement avec l'entreprise en copie.

 Le client n'aura la possibilité de régler qu'en Carte Bancaire

Notification

Le client sera notifié dès le rejet émis par Stripe via un mail :

Marc

> À : Marc

mercredi 8 janv. à 11:01



SIGN & CA\$H

Rejet de paiement de votre échéance

Bonjour Marc Richard,

Le prélèvement de l'échéance du 08/01/2025 pour le contrat 016848 avec Sign&Cash a été rejeté.

Suite à ce rejet, merci de procéder au règlement du reste à charge sur le contrat.

Votre reste à charge s'élève à 658.01€, auquel s'ajoutent 15.00€ de frais de rejet, soit un total de 673.01€.

[Accéder au règlement](#)

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition.

Bien à vous.

Marc

> À : Marc Cc : Marc

mercredi 8 janv. à 11:03



SIGN & CA\$H

Merci pour votre règlement

Bonjour Marc Richard,

Nous vous remercions pour le règlement de votre contrat Sign&Cash (016848).

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition.

Bien à vous.

Cypress TEST

Suivi

Tant que la situation ne sera pas régularisée, les échéances seront suspendues.

CLIENT
COMPTABILITÉ
RÈGLEMENTS
HISTORIQUE

Dossiers client

DE18080082 - 08/01/2025 - 103 ✕ ▾

		<p style="text-align: right;">08/01/2025</p> <p>Proposition - DE18080082 - 103 🔗</p> <p>Mise en place du prélèvement - Terminé</p>
<p>Proposition - DE18080082 - 103 🔗</p> <p>Règlement (12,92€) à échéance - Echec</p>		<p style="text-align: right;">08/01/2025</p>
<p>Proposition - DE18080082 - 103 🔗</p> <p>Règlement (12,92€) à échéance - Suspendu ⌵</p>		<p style="text-align: right;">05/02/2025</p> <p>Proposition - DE18080082 - 103 🔗</p> <p>Règlement (12,92€) à échéance - Suspendu ⌵</p>
<p>Proposition - DE18080082 - 103 🔗</p> <p>Règlement (12,92€) à échéance - Suspendu ⌵</p>		<p style="text-align: right;">05/03/2025</p>
<p>Proposition - DE18080082 - 103 🔗</p> <p>Règlement (12,92€) à échéance - Suspendu ⌵</p>		<p style="text-align: right;">05/04/2025</p> <p>Proposition - DE18080082 - 103 🔗</p> <p>Règlement (12,92€) à échéance - Suspendu ⌵</p>
<p>Proposition - DE18080082 - 103 🔗</p> <p>Règlement (12,92€) à échéance - Suspendu ⌵</p>		<p style="text-align: right;">05/05/2025</p>
<p>Proposition - DE18080082 - 103 🔗</p> <p>Règlement (12,92€) à échéance - Suspendu ⌵</p>		<p style="text-align: right;">05/06/2025</p> <p>Proposition - DE18080082 - 103 🔗</p> <p>Règlement (12,92€) à échéance - Suspendu ⌵</p>

À la régularisation, l'ensemble des échéances suspendues sont annulées et remplacées par une échéance (régulée) du montant restant dû et des frais de rejet.

CLIENT COMPTABILITÉ **RÈGLEMENTS** HISTORIQUE

Dossiers client
DE18080082 - 08/01/2025 - 101

08/01/2025  **Proposition - DE18080082 - 101** 
Règlement (12,92€) à échéance - Echec

Proposition - DE18080082 - 101   **08/01/2025**
Mise en place du prélèvement - Echec

08/01/2025  **Proposition - DE18080082 - 101** 
Mise en place du prélèvement - Echec

Proposition - DE18080082 - 101   **08/01/2025**
Règlement (170€) à échéance - Payé

Au survol du pictogramme, le détail du règlement s'affichera.

Proposition - DE18080082 - 101   **08/01/2025**

Échéance de clôture suite rejet sur échéance précédente. Montant restant dû : 155€ et frais de rejet de 15€